

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 juillet 2023

PROCES VERBAL

Mme Le Maire

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. André MAITROT Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, MM. LAROCHE Sébastien et BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. BOSSAERT Renaud
Mandataire M. GROSJEAN Sébastien

Mme BERLOT Catherine
Mandataire Mme RICCARDI Véronique

Mme ERCAN Meryam
Mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

M. DRAGON Jean-Luc
Mandataire M. MAITROT André

M. GOUJARD Pascal
Mandataire Mme LANOUX Claudie

M. NOEL Cédric
Mandataire M. LIMA Emmanuel

Était absente :

Mme SAINT-DIZIER Virginie

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.

Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2023. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

**SERVICES PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE
LOISIRS : MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR**

(Lecture du rapport par Mme Selda DEMIR)

Mme Patricia ROGE

Juste une petite remarque. Je me demande souvent quand je vois 18 pages pour un règlement : Est-ce qu'il y a une explication de texte avant ? Je me demande comment c'est perçu par les familles tous ces textes qui font des kilomètres.

Mme Le Maire

On avait travaillé il y a quelques années, sur un dossier unique pour ce service, je ne sais pas si vous vous souvenez.

Parce qu'avant, il y avait un dossier par type d'inscription. Ce qui fait que si vous prenez une famille comme la mienne par exemple, vous inscriviez les enfants au périscolaire, à l'étude, à la cantine et à l'école et bien moi, je remplissais 16 dossiers. C'était intéressant, ça me faisait des belles pages d'écriture, mais l'idée que nous avons eu à l'époque était de regrouper tous ces dossiers en un seul alors c'est vrai qu'il est un peu gros, mais on a commencé à réfléchir à une manière de simplifier ce dossier, en réduire le volume, mais l'idée est de garder un dossier unique.

Donc il y aura quand même quelques spécificités propres à chaque service qu'il faudra conserver, mais nous allons essayer d'alléger un petit peu.

Mme Patricia ROGE

Je suis tout à fait d'accord sur l'histoire du dossier unique, ça, c'est parfait.

C'est vrai qu'il faudrait condenser, après on dit « vous n'avez pas vu, c'est dans le règlement » mais franchement même moi en tant que parent, je ne suis pas sûre de lire les 18 pages.

C'était vraiment juste qu'une remarque parce que c'est partout pareil, c'est très compliqué ces histoires de règlement.

Vote : unanimité

**MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL –
MODIFICATION DU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT**

(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)

Vote : unanimité

**REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE SPORTIF
JEAN BIANCHI – REGLEMENT D'UTILISATION DES
TERRAINS EXTERIEURS DU COMPLEXE SPORTIF –
REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN DE
FOOTBALL SYNTHETIQUE - MODIFICATIONS**

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Vote : unanimité

**CONVENTION AVEC LE FOOTBALL CLUB DE LA
METROPOLE TROYENNE**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

M. Sébastien LAROCHE

Ce club de football n'est métropolitain que par le nom finalement maintenant. A mon avis, il faudra envisager un changement de nom, parce que c'est quasiment que Saint-André qui finance ce club.

Mme Le Maire

Oui, il y a une réflexion en cours au sein du club pour un changement de nom. Ça va se faire.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Il n'y a plus grand-chose de métropole dans ce club et le sport comme la culture, c'est une part importante dans l'identité d'une commune.

S'il n'y a plus que nous et Fontvannes ça n'a pas beaucoup de sens, autant revenir à un nom de club qui identifie notre commune.

Mme le Maire

J'ai rencontré le Président il y a quelques jours ou quelques semaines et donc le club est en train de travailler sur la redéfinition complète de son projet, sur un changement de nom et de fonctionnement. Nous verrons donc aboutir le fruit de leur réflexion prochainement.

On ne manquera pas de vous en faire part. De toute façon, ça mènera à un avenant à la convention donc nous serons amenés à en parler.

Vote : 30 voix pour

2 non-participations (MM Alain BALLAND et Emmanuel LIMA en raison de leur appartenance au FCMT)

**PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN
CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET RECRUTEMENT
D'UN APPRENTI AFFECTE A L'EQUIPE ESPACES
VERTS – ENVIRONNEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES MUNICIPAUX**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**CREATION D'UN POLE CULTUREL ET CREATION D'UN
POSTE DE COORDINATEUR DU POLE CULTUREL A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)

Mme Patricia ROGE

Sur le fond évidemment, c'est tout à fait positif d'avoir un pôle culturel, surtout que ça commençait déjà à travailler ensemble, on l'a vu en commission culture.

C'est super intéressant et parce que là du coup on voit qu'il y a une création de poste d'attaché, ce qui est très bien d'ailleurs, et c'est en rapport j'imagine avec les dossiers suivants avec la FRMJC puisque je pense que vu la date, ce poste est déjà plus ou moins attribué.

Mme Le Maire

Alors oui et non, la restructuration du pôle effectivement, c'est un sujet sur lequel on réfléchissait depuis longtemps, mais comme vous l'avez évoqué, il y avait un certain nombre de postes qui étaient pris en charge par la FRMJC dans le cadre de la convention qui nous liait.

Donc ça fait aussi partie de la temporalité dont je vous parlais tout à l'heure, qui est favorable à la création de ce pôle. Cependant, ce n'est pas la seule motivation que nous ayons eue pour la création du pôle culturel.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFERT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES SALARIES FRMJC ET GEDA 10 MIS A DISPOSITION DE LA COLLECTIVITE ET CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS ET CORRESPONDANTS

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

M. Sébastien LAROCHE

Les salariés en question, ont-ils été informés ? Est-ce que les salariés peuvent clairement mesurer ce qu'ils gagnent ou ce qu'ils perdent en quittant la FRMJC et ce qu'ils gagnent ou ce qu'ils perdent en arrivant dans la commune ? Quelles incidences sur leur carrière en termes de mutation, d'évolution de carrière ? Est-ce que les conditions d'exercice de leurs missions seront les mêmes en termes de temps de travail, de congés, etc ...Le rapport parle d'accompagnement pédagogique et technique, du coup, quid de cet accompagnement maintenant ?

Et pourquoi je pose toutes ces questions ? C'est parce que nous considérons qu'il y a eu une insuffisance de débats dans cette démarche préparatoire. Cela était passé en Commission finances, mais où cela a-t-il été discuté sur le fond ? Quel projet éducatif et pédagogique derrière cette reprise des salariés ? Quelle formation continue ? La situation des enfants et des jeunes de la commune va-t-elle s'en sentir mieux ?

Soit ce dossier sur l'encadrement des enfants et des jeunes pendant leur temps libre n'est que juridique et à ce moment il n'y a pas de débat, soit ce n'est pas que juridique et c'est aussi politique, alors là un débat aurait dû s'instaurer.

Mme Le Maire

Je vais commencer par laisser la Directrice des Services vous répondre sur toute la partie technique et puis je compléterai si besoin, si vous en êtes d'accord.

Mme Florence LABOUREE

Concrètement sur la partie technique : les salariés ont été informés et nous avons demandé à la FRMJC de nous transmettre toutes les informations individuelles sur chaque agent puisqu'en fait chaque situation sera examinée au cas par cas pour replacer ces salariés sur une grille de la fonction publique qui correspond aux fonctions qu'ils ont aujourd'hui et à leur rémunération.

Nous sommes en train de finaliser les propositions très concrètes que nous allons faire aux agents. L'idée, c'est de leur donner l'ensemble des éléments pour qu'ils puissent faire un choix en connaissance de cause bien évidemment. Étant précisé que s'appliqueront toutes les règles qui régissent les contrats de droit public, notamment sur le temps de travail ou des congés etc. En termes de rémunération nous allons leur adresser à chacun une simulation de paie pour qu'ils puissent faire un choix délibéré en toute connaissance de cause.

Nous sommes en train d'avoir encore des échanges avec la FRMJC pour avoir les derniers éléments parce qu'il y avait des choses qui ne coïncidaient pas à 100 % et donc on veut être sûr de faire la bonne proposition aux agents afin que personne ne soit pénalisé par cette situation.

Mme Le Maire

Ensuite, en ce qui concerne le choix de non-reconduction des conventions, il y avait plusieurs éléments qui ont fait pencher la balance de ce côté. Donc tout d'abord, il y avait cette volonté d'harmonisation des différents intervenants dans le même service.

Ensuite, il y avait des questions juridiques, puisqu'au fil du temps, on s'est rendu compte que la convention était de plus en plus fragile.

Donc ces différents éléments m'ont incité à aller vers une reprise en régie directe du service.

En revanche, j'ai un petit doute Monsieur LAROCHE concernant votre implication au sein de la FRMJC. Peut-être que ce serait bien que vous ne preniez pas part au vote si vous en êtes d'accord.

M. Sébastien LAROCHE

Je suis simplement administrateur de la fédération départementale.

Mme Le Maire

Excusez-moi pour la méprise.

Mme Patricia ROGE

On voit dans les postes qu'effectivement, il n'y a aucun poste pour les salariés FRMJC qui étaient sur l'Espace Gérard Philippe. Du coup, je ne sais plus combien il y avait de personnel FRMJC sur l'Espace Gérard Philippe.

Mme Le Maire

Alors en fait, il y en avait 2 et il y a eu 2 démissions. Une qui est déposée et l'autre qui arrive. C'est pourquoi vous ne les voyez pas apparaître dans le tableau.

Vote : 28 voix pour

4 abstentions (MM Sébastien LAROCHE, Jean-Pierre CORNEVIN, Florent BALLANFAT et Mme Patricia ROGE)

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET
SUPPRESSION D'EMPLOIS**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Mme Patricia ROGE

Du coup, par rapport à la création de tous ces postes et le fait de ne plus signer de convention GEDA, vous avez pu voir la différence au niveau du budget ? Qu'est-ce que ça représente ?

Mme le Maire

Ça va être neutre puisqu'on les reprend aux mêmes conditions.

Mme Patricia ROGE

On payait quand même une partie à la FRMJC ou au GEDA pour les frais de gestion de leur poste. Donc, là, du coup, il n'y a plus de frais à payer pour les frais de gestion.

Mme le Maire

Ça devrait être à peu près équivalent parce qu'en complément, nous avons ajouté un poste pour le Pôle Culturel donc au global cumulé, c'est à peu près équivalent. Cela répond à votre question?

Mme Patricia ROGE

Oui, finalement, ça permet de créer un poste.

Mme le Maire

Oui.

Vote : unanimité

**PERSONNEL COMMUNAL – MODALITES
D'APPLICATION DU TEMPS PARTIEL**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**CONSTRUCTION D'UN MUTLI-ACCUEIL – SITE
ECHENILLY – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**ACQUISITION DE 2 PARCELLES APPARTENANT A
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – CHEMIN DE L'ILE
GERMAINE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION
2022/307**

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Vote : unanimité

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour, le prochain conseil aura lieu fin septembre début octobre, nous n'avons pas encore de date. Je vous la communiquerai dès que possible.

D'ici là je vous souhaite de bonnes vacances.

FIN DE LA SEANCE A 19H35

La Secrétaire de Séance,

Mme Olympe PAGLIA



Le Maire,


Catherine LEDOUBLE